



NATIONS UNIES

Division des droits des Palestiniens

Février 2009
Volume XXXII, Bulletin n° 2

Bulletin sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Les organismes humanitaires des Nations Unies lancent un appel éclair de 613 millions de dollars pour Gaza	3
II. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes est très préoccupé par les victimes que fait le conflit de Gaza auprès des femmes et des enfants.	7
III. Le Secrétaire général demande au Hamas de restituer immédiatement les biens humanitaires qu'il a détournés	8
IV. Le Fonds des Nations Unies pour la population évalue les besoins sociopsychologiques immédiats des femmes de Gaza	8
V. La Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé se rend à Gaza et en Israël	11
VI. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture entend aider à rétablir les services d'éducation et la sécurité des journalistes à Gaza	14
VII. Le Secrétaire général s'adresse au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien lors de l'ouverture de sa session de 2009	16
VIII. La Commission d'enquête sur Gaza a débuté ses travaux	17
IX. L'Organisation mondiale de la Santé évalue les besoins sanitaires dans la bande de Gaza.	18
X. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'exprime devant le Conseil de sécurité	20
XI. Le Secrétaire général remercie l'Émir du Qatar pour un don de 40 millions de dollars visant à répondre aux besoins urgents de Gaza.	24
XII. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme fait rapport sur la question des femmes palestiniennes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens.	25

Merci de recycler 

Le bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (<http://unispal.un.org>).

I. Les organismes humanitaires des Nations Unies lancent un appel éclair de 613 millions de dollars pour Gaza

Face à la situation d'urgence humanitaire régnant à Gaza, plusieurs organismes des Nations Unies, dont l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé, ont lancé, le 2 février 2009, un appel éclair en faveur de Gaza. L'appel s'appuyait sur des évaluations menées deux semaines plus tôt par des organismes d'aide humanitaire et étayées par une évaluation rapide sur le terrain demandée par le Secrétaire général. Il définit des projets censés répondre aux besoins humanitaires immédiats (sur neuf mois). On trouvera ci-après un résumé du texte de l'appel :

Entre le 27 décembre 2008 et le 18 janvier 2009, les forces israéliennes, invoquant le lancement continu de tirs de roquettes depuis la bande de Gaza et la fin d'une trêve de six mois négociée par l'Égypte entre Israël et le Hamas et d'autres groupes palestiniens, ont engagé, sous l'appellation de « Plomb durci », une opération militaire combinée de grande ampleur dans la bande de Gaza.

Nombre de victimes et étendue des dégâts matériels

Vingt-deux jours de bombardements terrestres, maritimes et aériens, ainsi que des incursions au sol à Gaza de la part de l'armée israélienne, ont eu les conséquences suivantes :

- Selon le Ministère de la santé à Gaza, au 28 janvier 2009, 1 336 Palestiniens, dont quelque 110 femmes et 430 enfants, avaient perdu la vie et 5 450 personnes, dont 800 femmes et 1 870 enfants, avaient été blessées;
- Les enfants, qui représentent la moitié de la population de Gaza – 56 % de ses habitants sont âgés de moins de 18 ans –, se sont trouvés ainsi particulièrement exposés aux dangers des combats qui faisaient rage autour d'eux;
- Les logements et les infrastructures publiques ont été durement touchés dans l'ensemble de la bande de Gaza, et en particulier dans la ville de Gaza. On estime à 21 000 le nombre de foyers entièrement détruits ou gravement endommagés. Près de 51 000 personnes ont été déplacées et réinstallées dans des abris;
- Des installations de l'ONU, y compris des écoles qui servaient d'abris et d'entrepôts de l'aide, ont été détruites alors que leur emplacement avait été communiqué à l'avance aux autorités israéliennes;
- Des entreprises commerciales et des infrastructures publiques ont été gravement endommagées : selon des industriels palestiniens, 219 usines ont été détruites ou sérieusement endommagées lors de l'opération militaire israélienne. La majeure partie des 3 % de la capacité industrielle qui subsistait après le blocus israélien de 18 mois est désormais détruite;
- Selon des sources israéliennes, des Israéliens ont été tués par des tirs de roquettes palestiniens. Dix soldats israéliens ont été tués au combat pendant

l'opération. Le nombre de blessés israéliens au cours de l'opération s'établissait à 518 personnes, qui, pour la plupart – 336 – étaient des soldats.

Le 17 janvier, Israël a décrété un cessez-le-feu unilatéral, qui a pris effet le 18 janvier et été suivi, le même jour, par le Hamas et d'autres factions palestiniennes. Le cessez-le-feu a mis fin aux combats, même si des attaques ont eu lieu, qui ont occasionné la mort d'au moins un Israélien et cinq Palestiniens, ainsi que plusieurs tirs de roquettes. Le 21 janvier, les Forces de défense israéliennes se sont retirées de Gaza et sont maintenant déployées le long de la frontière. Des secours de base pénètrent à Gaza mais ils sont rationnés et sélectionnés par Israël.

Le blocus de juin 2007

L'opération militaire israélienne a fortement exacerbé ce que l'ONU avait appelé les 18 mois de « crise de la dignité humaine » dans la bande de Gaza. Cette crise avait été provoquée par le blocus israélien de la bande de Gaza, imposé à la suite de la prise de contrôle par le Hamas, en juin 2007, des institutions de l'Autorité palestinienne à Gaza. Le blocus a entraîné une détérioration importante et systématique des moyens de subsistance et un affaiblissement significatif des infrastructures et des services de base. L'état s'est encore resserré après que le Gouvernement israélien eut qualifié Gaza d'« entité hostile » en octobre 2007. Quelques jours avant l'opération « Plomb durci », le blocus avait pratiquement épuisé les stocks de fournitures humanitaires et les programmes d'aide humanitaire des Nations Unies avaient beaucoup de mal à fournir des secours.

Besoins urgents

Du fait de l'opération militaire israélienne et des violences qui s'en sont ensuivies, la population de 1,4 million d'habitants n'a pu, dans sa grande majorité, exercer ses droits les plus élémentaires ou accéder aux services, les infrastructures étant détruites et l'électricité, l'eau, les abris, les denrées alimentaires et les services médicaux faisant gravement défaut. Vu qu'environ 80 % de la population était déjà tributaire de l'aide avant le 27 décembre 2008, ce chiffre a probablement augmenté.

Abris

Une évaluation rapide des besoins faite conjointement par l'ONU et des ONG entre le 22 et le 25 janvier a révélé que, dans 48 des 61 localités où des chiffres avaient été recueillis, 22,6 % environ des logements avaient été endommagés ou détruits. Sur ce chiffre, 16,7 % avaient subi des dégâts légers à modérés, 3,2 % des dommages graves et 2,6 % avaient été détruits. L'étude des 48 localités a révélé que plus de 66 000 personnes n'étaient pas encore retournées chez elles et séjournaient chez des proches ou chez d'autres hôtes. Les familles d'accueil se retrouvent ainsi surchargées et doivent faire face à une pénurie de denrées alimentaires et d'articles non alimentaires (matelas, couvertures) et au manque d'eau et d'électricité. Il est urgent de faire réparer les maisons endommagées afin de permettre aux habitants de rentrer chez eux.

Santé

Il convient de remettre en état les installations de soins de santé – primaires à tertiaires – endommagées. Les handicaps risquent de poser un nouveau problème de santé publique. Il est estimé que jusqu'à la moitié des 5 380 hommes, femmes et

enfants blessés au cours des trois dernières semaines de conflit risquent de souffrir d'un handicap permanent. Selon l'organisation Médecins sans frontières (MSF), 40 % des interventions pratiquées à l'hôpital de Shifa durant la guerre ont nécessité une amputation; les lésions les plus fréquemment traitées étaient des polytraumatismes à la tête, au thorax et à l'abdomen. Il demeure prioritaire de réparer les équipements médicaux et d'importer des pièces de rechange pour ces équipements.

Récupération des blessés : au moins 31,5 millions de dollars seront nécessaires durant la première année pour remettre les blessés sur pied et apporter un soutien financier aux familles qui ne peuvent plus compter sur la personne qui les faisait vivre, selon le Bureau central de statistique palestinien.

Denrées alimentaires

Il a été signalé une augmentation de 20 % du taux d'insécurité alimentaire, qui est ainsi passé de 56 % à plus de 75 % pour l'ensemble de la population de la bande de Gaza. Les foyers les plus à risque sont ceux qui souffrent d'un taux de chômage élevé et ceux qui comptent de nombreux jeunes dans la famille ou plus de 50 % de femmes.

Éducation

Sept écoles du nord de Gaza ont été entièrement détruites et quelque 157 écoles primaires l'ont été partiellement.

Eau et assainissement

Un nombre important de systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement ont été endommagés, rendant urgente la nécessité d'importer des pièces de rechange et des machines qui permettent de faire les réparations requises.

Stratégie d'intervention humanitaire

Le 22 janvier, le Coordonnateur des secours d'urgence a entrepris, à la demande du Secrétaire général, une évaluation rapide de la situation sur le terrain. L'appel éclair en faveur de Gaza a été mis au point par des organismes humanitaires à partir d'évaluations des besoins menées au cours des deux semaines précédentes. L'accès à Gaza est demeuré malaisé malgré la récente trêve et des informations ont été recueillies par le personnel local à Gaza en liaison étroite avec des partenaires basés à Jérusalem et Ramallah.

L'appel éclair en faveur de Gaza prévoit des projets permettant de répondre aux besoins humanitaires pendant neuf mois. Il a pour but de fournir un soutien essentiel qui permette le rétablissement de services de base adéquats et d'empêcher la perte irréparable de moyens de subsistance.

À cet égard, l'ONU et ses partenaires s'efforceront dans un premier temps de rétablir les services sociaux de base, tels que l'approvisionnement en eau, les soins de santé et l'éducation, en apportant un soutien psychosocial d'urgence, en injectant des liquidités, en restaurant une capacité minimale de production d'aliments frais et nutritifs et en contribuant aux réparations urgentes des infrastructures essentielles. Alors que les évaluations se poursuivent, des travaux ont été entamés pour réparer au mieux les abris, les systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, les

installations sanitaires, etc. L'importation immédiate de matériaux de construction, d'intrants agricoles et de pièces de rechange est à cet égard capitale.

L'appel portera également sur des projets concernant la sécurité de la circulation (marquage et enlèvement des engins non explosés), le nettoyage des décombres, la réparation, dans la mesure du possible, des infrastructures prioritaires et la sécurisation de l'accès aux services. Enfin, il comportera un volet destiné à appuyer la mise en place d'un environnement protecteur, garant du plein respect de l'individu, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

À la suite de l'appel éclair en faveur de Gaza, l'Autorité palestinienne effectuera, avec l'appui des organismes des Nations Unies et des différents partenaires, une évaluation des besoins pour un relèvement rapide sur 24 mois. Ce plan sera établi à partir de la réaction humanitaire initiale qui assurera la viabilité des services et constituera la base du développement futur.

Conditions essentielles pour la mise en œuvre réussie de la phase des secours d'urgence

1. Garantir la fourniture durable des produits de base, dont le blé en gros, de l'aide alimentaire, du carburant (y compris pour la centrale électrique) et du gaz à usage ménager, ainsi que des fournitures médicales.

2. Assurer la circulation ininterrompue et prévisible de personnel humanitaire (y compris le personnel de l'ONU, de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG) se rendant dans la bande de Gaza et en sortant.

3. Placer l'opération de secours d'urgence à l'abri des intérêts politiques et des tentatives de mainmise sur la mise en œuvre et la fourniture de l'aide.

4. Établir une liste plus étoffée de biens à importer, y compris l'équipement, les pièces de rechange et les matériaux de construction, ainsi que les biens commerciaux et les liquidités, afin de permettre au secteur privé de fonctionner et de rendre Gaza moins tributaire de l'aide.

Selon le Palestine Trade Center (Paltrade), Gaza aurait besoin de quelque 850 camions de marchandises au minimum par jour – soit bien plus que ce que la région importe – pour entamer un semblant de reprise économique.

Accès humanitaire à Gaza

Depuis le cessez-le-feu du 18 janvier, 75,5 camions par jour en moyenne ont traversé Kerem Shalom, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à la période de l'opération militaire. Le nombre de camions a dépassé 120 deux jours seulement. Au 28 janvier, une trentaine d'employés internationaux d'ONG et quelque 22 fonctionnaires internationaux travaillant pour l'ONU se trouvaient à Gaza. Actuellement, plus de 200 personnes souhaitent entrer à Gaza et ce nombre ne cesse d'augmenter de jour en jour. Depuis le cessez-le-feu, de nombreux employés d'ONG internationales se sont vu refuser le droit d'entrer à Gaza. Entre le 5 novembre 2008 et le 18 janvier 2009, aucun employé d'ONG internationales – à l'exception de quelques membres du personnel médical d'urgence – n'a été autorisé à se rendre à Gaza.

Mécanismes de financement

L'appel éclair porte sur un montant de 613 millions de dollars. Il remplace l'initiative sur l'intervention initiale et les besoins de financement immédiats du 15 janvier, dont il s'inspire, et qui demandait 117 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire d'urgence. Il reprend les volets de l'intervention qui sont encore pertinents et y ajoute des projets nouveaux et révisés, qui seront pris en compte dans l'appel global interinstitutions des Nations Unies de 2009 en faveur du territoire palestinien occupé. Comme dans le cas de l'intervention initiale, les institutions ont été encouragées à adapter et revoir dans toute la mesure possible leurs propositions de projet pour l'appel global de 2009.

L'appel éclair porte sur 613 millions de dollars, montant qui comprend la composante révisée pour Gaza de l'appel global de 2009 en faveur du territoire palestinien occupé, soit quelque 209 millions de dollars au titre des projets nouveaux, 270 millions au titre des projets retenus de l'appel global et 134 millions qui représentent des augmentations budgétaires pour ces derniers, ce qui porte le montant total de l'appel global de 2009 à quelque 876 millions de dollars.

II. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes est très préoccupé par les victimes que fait le conflit de Gaza chez les femmes et les enfants

La déclaration ci-après du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été publiée le 6 février 2009 à Genève :

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes est gravement préoccupé par les affrontements qui, en janvier 2009, ont opposé Israël au Hamas à Gaza, y causant de lourdes pertes civiles et une crise humanitaire marquée, notamment, par de nombreux morts et blessés parmi les femmes et les enfants.

Le Comité exhorte les parties au conflit à respecter pleinement l'actuel cessez-le-feu et la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Le Comité rappelle que le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire s'appliquent en toute circonstance, à tout moment et à toutes les parties, et que le droit à la vie doit être respecté, même pendant des hostilités. Il constate avec une profonde inquiétude que les droits fondamentaux des femmes et des enfants de Gaza, notamment leur droit à la paix et à la sécurité, à la libre circulation, à la santé et celui de disposer de moyens de subsistance, ont fait l'objet de graves violations pendant ces affrontements.

Rappelant le préambule de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui réaffirme que la cause de la paix demande la participation maximale des femmes, à égalité avec les hommes, dans tous les domaines, le Comité exhorte les parties au conflit, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à associer les femmes aux décisions prises en vue de promouvoir et de préserver la paix et la sécurité à tous les niveaux.

Le Comité engage également tous les États parties à la Convention à soutenir les initiatives internationales visant à améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza et, en particulier, à faciliter l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire, s'agissant notamment des vivres et des services médicaux destinés en particulier aux femmes et aux enfants, dans tout Gaza.

Suivant en cela sa pratique antérieure en matière d'examen des États parties (décision 18/III) et des communications (art. 60 de son règlement intérieur), le Comité a décidé que l'expert de l'État partie concerné ne serait pas appelé à se prononcer sur la présente déclaration.

III. Le Secrétaire général demande au Hamas de restituer immédiatement les biens humanitaires qu'il a détournés

La déclaration suivante a été diffusée le 6 février 2009 par la porte-parole du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon (communiqué de presse SG/SM/12089, PAL/2111) :

Le Secrétaire général demande au Hamas de restituer immédiatement les biens humanitaires mis à la disposition de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qu'il a saisis au cours de la nuit dernière, se rendant ainsi coupable pour la seconde fois cette semaine de ce genre d'incident. Le Secrétaire général exige que le Hamas s'abstienne de toute ingérence dans la fourniture et la distribution de l'aide humanitaire à Gaza. L'UNRWA a suspendu l'importation de biens humanitaires à Gaza jusqu'à ce que l'aide détournée soit restituée et que l'Office reçoive la garantie que de tels incidents ne se reproduiront plus.

Le Secrétaire général réitère l'appel lancé par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1860 (2009), pour que l'acheminement et la distribution de l'aide, y compris les vivres, le carburant et l'assistance médicale, se fassent sans entraves dans l'ensemble de la bande de Gaza. Toutes les parties doivent s'abstenir de s'ingérer dans la livraison d'une aide humanitaire dont la distribution est extrêmement urgente pour la population civile de Gaza ou de l'entraver.

IV. Le Fonds des Nations Unies pour la population évalue les besoins psychosociaux immédiats des femmes de Gaza

À la suite des attaques israéliennes contre Gaza, le Fonds des Nations Unies pour la population a chargé l'Association pour la culture et la liberté de pensée basée à Gaza de procéder à une étude d'évaluation rapide de la situation des femmes dans la bande de Gaza en vue d'identifier les priorités urgentes ainsi que les problèmes à moyen et à long terme auxquels elles pourraient être confrontées. On trouvera ci-après des extraits du résumé analytique qui a été publié le 8 février 2009 :

1. Troubles psychiques éprouvés par les femmes pendant la guerre

La guerre a touché l'ensemble de la population de Gaza – hommes, femmes et enfants – sans exception, lui occasionnant des troubles psychiques immédiats tels que peur, anxiété, crises de panique, sentiment d'insécurité, troubles de l'alimentation et du sommeil, dépression et tristesse, et sentiment de risquer la mort à tout moment.

2. Peur

Toutes les femmes interrogées ont éprouvé, et éprouvent encore, des sentiments extrêmes de peur, même après la proclamation d'une trêve et la fin des hostilités. Les femmes craignaient plus pour la vie de leurs proches – époux, enfants, famille, etc. – que pour la leur. Ce phénomène est dû à la structure de la société, qui fait que la femme croit que ce sont les autres qui lui confèrent sa véritable raison d'être et que sa vie ne vaut rien sans une famille.

Pour les femmes, la peur de mourir ne venait qu'en second lieu. À tout moment, elles s'attendaient à perdre la vie, soit sous le feu des armes soit, indirectement, faute d'accès aux services de santé, a fortiori lorsqu'elles avaient déjà, au départ, des problèmes de santé. Ainsi, une femme atteinte d'un cancer craignait de ne pas pouvoir acheter ses médicaments pendant la crise.

Plus que la mort, les femmes craignaient de souffrir d'un handicap qui les rende dépendantes des autres dans leur quotidien et qui puisse être invoqué comme excuse par leur mari pour les quitter. Un jeune homme a lui aussi dit qu'il préférerait mourir rapidement que subir la « mort lente » du handicap.

Tous ont estimé que la nuit était le pire moment, en raison des coupures d'électricité et des opérations militaires intensives.

3. Sentiment d'insécurité et d'impuissance à protéger autrui

Les femmes, tout comme les hommes et les enfants, ont perdu tout sentiment d'être en sécurité et à l'abri. Aucun lieu n'était sûr, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer. Les bombardements aléatoires de maisons et l'usage de bombes au phosphore exacerbèrent encore ce sentiment.

Les femmes, plus spécifiquement, se sentaient impuissantes et honteuses de ne pas pouvoir protéger leurs enfants – ce qui pourtant, d'après elles, était une de leurs principales responsabilités. Leur sentiment d'impuissance à cet égard ajoutait à leur souffrance psychique, en particulier lorsqu'elles étaient mariées. Une femme a expliqué comment, dans son cas, les rôles étaient inversés car c'était son fils de 9 ans qui l'avait rassurée quand il l'avait vue pleurer.

4. Nervosité et irritabilité

Les femmes sont devenues très nerveuses dans leurs rapports avec leurs enfants, poussant des cris, à tort ou à raison, sur les tout petits, et allant parfois jusqu'à les battre.

8. Services en matière de santé procréative

Les interruptions dans la prestation des soins médicaux ambulatoires étaient partielles, voire complètes. Les dispensaires étaient incapables de fonctionner

correctement, certains ayant même été contraints de fermer. Et lorsqu'ils parvenaient à fonctionner, c'étaient les femmes qui étaient souvent incapables de s'y rendre, en particulier si les établissements se trouvaient dans les « points chauds ».

La plupart des femmes qui parvenaient à se rendre dans un dispensaire en dépit des hostilités n'y allaient en fait pas tant pour s'occuper de leur santé – par exemple, traiter un diabète ou une hypertension artérielle – que pour y faire soigner leurs enfants.

Après la guerre, le nombre de femmes qui se sont rendues dans un dispensaire pour s'y faire soigner, consultant pour des troubles tels que douleurs articulaires, céphalées, brûlures, troubles respiratoires, etc., a triplé par rapport au taux moyen.

9. Femmes enceintes

Les femmes enceintes étaient particulièrement touchées, devant faire face à des difficultés liées à leur état – accouchements prématurés, douleurs permanentes, fausses couches, accouchements en milieu insalubre, etc.

Les femmes enceintes qui étaient proches de leur terme craignaient fortement de ne pas pouvoir se rendre à l'hôpital lorsque le travail aurait commencé, certaines s'étant vues contraintes d'accoucher à domicile car l'ambulance n'avait pas pu atteindre certains quartiers. Une femme a déclaré avoir appris à sa fille qui en était à son troisième trimestre de grossesse comment couper le cordon ombilical au cas où elle ne serait pas à même de se rendre dans un dispensaire.

10. Besoins psychosociaux des femmes

Dans l'immédiat

Aide humanitaire – logement, denrées alimentaires, eau, vêtements.

Soutien psychosocial qui permette aux femmes de s'occuper de leurs enfants et de préserver leur santé en temps de guerre et de crise.

Loisirs et divertissements.

À moyen et long terme

Programmes générateurs de revenus, en particulier pour celles qui ont perdu la personne qui était soutien de famille, grâce au lancement de projets de création d'emplois destinés aux femmes.

Centres de santé fournissant des soins médicaux et des soins de santé procréative.

Planification préalable en cas d'urgence

Abri sûr en temps de guerre.

Sensibilisation médicale et instructions en matière de premiers secours visant à aider les femmes à soigner certaines blessures en temps de guerre.

Recommandations

Lancer des programmes à court, moyen et long terme permettant de mener des interventions appropriées et efficaces qui répondent aux besoins des femmes, et pour ce faire :

Dans l'immédiat

1. Apporter un appui psychosocial aux femmes, à l'aide de différentes méthodes (exercices de relaxation, peinture, écriture, artisanat, séances au cours desquelles elles peuvent s'exprimer et groupes de soutien), et leur fournir un soutien individuel, dans le cadre de visites à domicile, ou collectif, dans le cadre de groupes de soutien constitués dans leurs quartiers.

2. Apporter un soutien psychosocial aux femmes et à tous leurs proches.

À moyen et long terme

3. Mettre sur pied des programmes visant à diagnostiquer les problèmes et à les soigner.

4. Élaborer des programmes d'autonomisation des femmes, y compris des programmes de sensibilisation, d'éducation et de formation destinés à doter les femmes de compétences administratives et de compétences de base leur permettant de faire face à des difficultés futures.

5. Mettre sur pied des programmes de création d'emplois pour les femmes diplômées et semi-qualifiées.

6. Mettre en place un mécanisme de coordination ou créer des réseaux entre les organismes fournissant des services, ou renforcer ceux qui existent, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements au niveau des prestations fournies;

7. Préserver la parité des sexes dans chaque programme d'intervention;

8. Dispenser une formation professionnelle appropriée aux équipes appelées à mettre en œuvre l'ensemble des programmes d'intervention.

V. La Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé se rend à Gaza et en Israël

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy, s'est rendue, du 2 au 6 février 2009, dans le territoire palestinien occupé et en Israël pour y évaluer la situation des enfants. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 9 février 2009, elle a fait part à la presse de la situation humanitaire qui y régnait. M. John Ging, Directeur des opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza, intervenant, quant à lui, par liaison vidéo, a décrit la situation prévalant sur le terrain. On trouvera ci-après le texte du communiqué de presse paru à cette occasion :

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy, a réitéré l'appel lancé à Israël pour

qu'il ouvre ses postes frontière avec Gaza et allonge la liste des articles autorisés à les franchir – s'agissant en particulier des fournitures scolaires –, estimant que quelque 400 camions par jour seraient nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires décaoulant du récent conflit et plus de 1 000 le seraient une fois que la reconstruction aurait commencé.

Selon M^{me} Coomaraswamy, qui s'est exprimée devant des correspondants lors d'une conférence de presse tenue au Siège et consacrée à son récent séjour dans la région, moins de 200 camions par jour étaient autorisés à pénétrer à Gaza et certains articles utiles aux enfants, comme le papier nécessaire à la production de manuels scolaires, avaient été interdits de passage.

« Nous devons reconstruire les écoles », a-t-elle ajouté, expliquant que lors de sa visite dans le territoire palestinien occupé, elle avait vu plusieurs écoles rasées – y compris l'American International School, réputée pour être un lieu d'enseignement laïc. Le Secrétaire général Ban Ki-moon avait déjà créé une commission chargée d'enquêter sur les circonstances entourant l'endommagement de l'école administrée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La visite de quatre jours effectuée par M^{me} Coomaraswamy dans la région avait été l'occasion d'évaluer la situation des enfants lors du conflit qui avait fait rage à Gaza et dans la ville d'Ashkelon, au sud d'Israël, où elle s'était entretenue avec les autorités tant israéliennes que palestiniennes, ainsi qu'avec des enfants de l'une et l'autre parties. Elle avait constaté que les enfants avaient grand besoin d'une aide psychologique, en particulier ceux qui avaient été les témoins de violences perpétrées juste devant eux, parfois contre leurs propres parents ou leurs frères et sœurs. Elle avait également constaté que les voix étaient de plus en plus nombreuses à réclamer que les agresseurs répondent de leurs actes.

La Représentante spéciale a indiqué que la colère et le désespoir, surtout à Gaza et en Cisjordanie, ainsi qu'à Ashkelon, étaient tels qu'il était impératif de mettre en place un processus d'établissement des responsabilités, qui pourrait prendre la forme d'une enquête indépendante. Les jeunes de Cisjordanie étaient tellement rongés par la colère à la suite de la dernière conflagration que le discours qu'elle avait tenu sur Gandhi et la non-violence n'avait pas été très bien accueilli, ce qui donnait à penser qu'il convenait de mettre en place un processus juridique permettant de tenir compte de ces sentiments.

Revenant sur son séjour dans la ville d'Ashkelon, dans le sud d'Israël qui, elle, était « bien mobilisée » pour gérer les crises, la Représentante spéciale a dit espérer que les autorités israéliennes feraient fond sur leur capacité de remédier aux problèmes ayant trait à l'application de l'état de droit en diligentant leur propre enquête. Elle a également souligné la vertu de la prudence en temps de conflit armé, expliquant qu'il existe en droit international un devoir de précaution absolue, qui fait qu'il est nécessaire, même sous la mitraille, de s'assurer une deuxième fois de ce qui se passe.

Au Hamas, elle a demandé de mettre fin aux tirs indiscriminés de roquettes et de respecter l'intégrité de l'aide internationale, évoquant les deux incidents de la semaine précédente, lorsque des membres du Hamas avaient détourné des fournitures humanitaires appartenant à l'UNRWA et que celui-ci avait réagi en cessant sa distribution d'aide à la population de Gaza.

John Ging, Directeur des opérations de l'UNRWA à Gaza, intervenant par liaison vidéo, a expliqué aux correspondants que l'Office était prêt à reprendre immédiatement la distribution de l'aide, après que le Hamas eut restitué, deux jours plus tard, les denrées alimentaires et les couvertures provenant de l'entrepôt de l'Office, ainsi que l'ensemble des articles saisis dans les 10 camions transportant de l'aide au poste frontière de Kerem Shalom. Il a précisé toutefois que, comme la frontière allait probablement être fermée le mardi, jour des élections israéliennes, le transfert de fournitures reprendrait très certainement le mercredi.

Répondant à un correspondant qui suggérait que l'Office, en traitant durement le Hamas, cherchait à « faire taire » les appels du Congrès des États-Unis en faveur d'une vérification indépendante, M. Ging a souligné que l'Office était déjà soumis aux règles d'audit de l'ONU. Il a toutefois ajouté qu'il était « difficilement crédible » que l'UNRWA compromette, pour un audit, les efforts qu'il consentait pour venir en aide à un million de réfugiés.

Parallèlement, la politique restrictive d'Israël aux frontières contraignait l'Office à acheter sur le marché local des sacs en plastique destinés à contenir les colis de produits alimentaires qu'il distribuait puisqu'il avait épuisé ses stocks. S'agissant de l'aide alimentaire, sur les quelque 900 000 personnes qui avaient fait la queue pour se procurer de quoi se nourrir, seules 30 000 avaient pu être servies avant que les denrées ne viennent à manquer.

La politique d'Israël entravait également l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles de l'UNRWA, les manuels utilisés à cette fin ne pouvant être imprimés, dès lors qu'il était interdit d'importer du papier. Le nouveau programme d'enseignement des droits de l'homme avait été mis au point conjointement par l'UNRWA, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Croix-Rouge et les droits de l'homme étaient, pour la première fois, enseignés comme un sujet à part entière dans les écoles de l'UNRWA. « Nous voulons que ces enfants acquièrent un comportement civilisé et une mentalité pacifique et tolérante. Or, nous sommes entravés dans nos efforts », a déclaré M. Ging.

Appuyant la suggestion de M^{me} Coomaraswamy en faveur d'une enquête indépendante sur les événements entourant le récent conflit, M. Ging a dit que l'UNRWA s'efforçait d'obtenir des éclaircissements qui, l'espérait-il, faciliteraient une enquête plus vaste. Plus de 50 installations avaient toutefois été endommagées lors du conflit et le modeste bureau juridique de l'UNRWA devait interroger les témoins, ce qui, a-t-il concédé, prendrait du temps.

Tout au long de la présentation, tant M. Ging que M^{me} Coomaraswamy se sont inquiétés du choc émotionnel subi lors du récent conflit par les enfants aussi bien palestiniens qu'israéliens. M. Ging a indiqué que chaque école de l'UNRWA disposait d'un conseiller et que 50 autres étaient recrutés pour établir la liste des 200 conseillers qui travaillaient déjà pour l'Office à la prise en charge des troubles psychiques des enfants. L'Office entendait également développer son programme de loisirs, qui, jusque-là, n'avait pas bénéficié des ressources que, selon lui, il méritait. « Nous réorganisons nos priorités dans tous nos efforts et canalisons toute notre énergie en faveur des enfants », a-t-il dit.

Faisant part de ses impressions sur les émotions que lui inspirait la vie dans la région, M^{me} Coomaraswamy a relevé que les zones où vivaient les Palestiniens, et en

particulier la bande de Gaza, étaient densément peuplées. La densité de la population pouvait elle aussi contribuer à un sentiment d'enclavement, exacerbé par le fait qu'il était difficile de sortir. De leur côté, à Ashkelon, les enfants israéliens étaient tétanisés à l'idée d'aller à l'école à cause des fréquents exercices de sécurité qui y étaient organisés.

M^{me} Coomaraswamy a déclaré avoir l'intention de soumettre un rapport détaillé sur sa visite et d'en présenter les conclusions au Conseil de sécurité. Elle a souligné que sur la liste des « six violations graves à l'encontre des enfants caractéristiques de situations de conflit » dressée par le Conseil de sécurité figuraient les entraves à l'accès des organismes humanitaires aux enfants, et ajouta que le blocus de Gaza entraînait dans cette catégorie de violations. À la question de savoir si des enfants prenaient les armes, elle a reconnu avoir entendu des informations occasionnelles dans ce sens, expliquant toutefois que l'ONU n'avait pas trouvé de preuves confirmant que tel serait effectivement le cas.

VI. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture entend contribuer au rétablissement des services d'éducation et à la sécurité des journalistes à Gaza

Dans un communiqué de presse du 10 février 2009, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a confirmé que six projets de l'Organisation avaient été inclus dans l'appel éclair en faveur de Gaza, lancé le 2 février 2009. Le texte du communiqué est reproduit ci-après :

Le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a confirmé que six projets de l'Organisation – cinq axés sur l'éducation et un sur la sécurité des journalistes et la liberté d'expression – avaient été inclus dans l'appel éclair pour Gaza, lancé le 2 février à Genève par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, John Holmes.

Les projets de l'UNESCO, qui représentent environ 3 millions de dollars, ont été sélectionnés après une mission d'évaluation dépêchée à Gaza les 1^{er} et 2 février 2009. Cette mission, menée par Louise Haxthausen, Chef du Bureau de l'UNESCO pour les territoires palestiniens, comprenait des spécialistes des programmes relatifs à l'éducation et à la culture de l'Organisation.

Lors de la mission à Gaza, l'UNESCO a distribué 16 gilets de protection, des casques et des insignes de presse à des professionnels palestiniens des médias afin d'améliorer leur sécurité et leur protection.

Le Directeur général a indiqué aux représentants des États membres que les cinq projets concernant l'éducation visaient à aider à restaurer la qualité des services éducatifs à tous les niveaux, en particulier dans le secondaire et dans l'enseignement supérieur, qui sont trop souvent négligés dans les réponses humanitaires.

Dans le secteur nord de Gaza, les bilans faisaient état de sept écoles totalement détruites lors des combats et de plus de 150 écoles primaires endommagées. Toutes les écoles du territoire étaient restées fermées du 27 décembre au 24 janvier, privant de cours près d'un demi-million d'élèves de la maternelle à l'université.

Les 14 universités, publiques ou privées, de Gaza ont également été affectées et le bâtiment principal de l'Université islamique a été complètement détruit. Les laboratoires et les bibliothèques de plusieurs autres universités ont été détruits et plusieurs établissements pédagogiques ont perdu des étudiants et des enseignants.

Le sixième projet met l'accent sur le renforcement de la protection et de la sécurité des journalistes, ainsi que sur le renforcement de la liberté de la presse dans la bande de Gaza. Il vise à améliorer l'accès à l'information grâce au renforcement des capacités, à la fourniture d'équipements de protection et à la mise en place d'un réseau de soutien professionnel. L'accent mis sur les droits des médias, la dénonciation et le suivi des violations de la liberté de la presse, l'apport d'un soutien psychosocial et la mise en place d'un service de téléassistance destiné aux professionnels des médias devraient pallier la détérioration de la liberté de la presse et de l'accès à l'information dans la bande de Gaza.

Koïchiro Matsuura a déclaré que dans le contexte actuel d'urgence humanitaire, le souci prioritaire de l'UNESCO portait sur l'évaluation, la planification et la fourniture d'aide en étroite coopération avec les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres acteurs humanitaires de terrain non gouvernementaux. Il a ajouté qu'il convenait évidemment de répondre aux importants besoins dans le domaine de la reconstruction à long terme.

Dans sa présentation, M. Matsuura a noté que la mission d'évaluation rapide à Gaza s'était effectuée dans le cadre de l'initiative d'évaluation d'ensemble menée par les Nations Unies. Il s'agissait de contribuer aux efforts déployés par le système des Nations Unies et de fournir des données sur l'état du système éducatif et des sites du patrimoine culturel de Gaza.

M. Matsuura a expliqué que les résultats de la mission d'évaluation permettraient à l'UNESCO de préciser ses projets inclus dans l'appel éclair et de commencer à aider l'Autorité palestinienne à élaborer le Plan de relèvement de reconstruction de Gaza. Ce plan, axé sur les besoins et priorités en matière de reconstruction à long terme, sera lancé durant la conférence des donateurs qui se réunira au Caire le 2 mars 2009.

Le Directeur général a aussi annoncé sa décision de renforcer la capacité de réponse de l'UNESCO et d'installer une antenne de projet au sein du complexe du PNUD dans la ville de Gaza pour la durée de mise en œuvre des projets. Il a également informé les États membres que le Norwegian Refugee Council (NRC) avait accepté de financer le déploiement rapide d'un spécialiste de l'éducation auprès du Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Enfin, M. Matsuura a annoncé qu'il allait immédiatement débloquer 165 000 dollars afin de lancer les opérations dans les zones affectées.

Le Directeur général a conclu en disant qu'il espérait vraiment que les États membres et les donateurs répondraient positivement à cette demande urgente d'appui financier afin d'aider les habitants de Gaza qui se trouvaient actuellement dans une grande détresse. Malgré les contraintes politiques et opérationnelles, cette aide serait cruciale pour pouvoir répondre, dans les domaines de compétence des Nations Unies, aux besoins en matière d'aide d'urgence et de relèvement rapide.

VII. Le Secrétaire général s'adresse au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien lors de l'ouverture de sa session de 2009

Ci-après est reproduit le texte des observations formulées par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le 11 février 2009, lors de l'ouverture de la session de 2009 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à New York (communiqué de presse SG/SM/12097-GA/PAL/1112) :

Je tiens à vous féliciter, vous et vos collègues du Bureau, de votre réélection unanime à la tête du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance aux membres du Comité pour leur indéfectible engagement envers le mandat très important que l'Assemblée générale leur a confié.

L'année en cours a commencé par une détérioration rapide de la situation et un conflit à Gaza, qui ont causé d'indicibles souffrances et difficultés. Nous n'en connaissons tous que trop le bilan : du côté palestinien, l'on déplore au moins 1 300 morts et quelque 5 300 blessés; du côté israélien, l'on dénombre 14 tués et plus de 530 blessés.

Les bombardements et combats acharnés dans les zones densément peuplées de Gaza ont transformé en tas de gravats maisons, écoles, hôpitaux et marchés. Des centaines de milliers de civils, dont des enfants, ont subi de profonds traumatismes psychiques. De nombreux habitants de Gaza sont désormais dispersés, ayant perdu leurs proches et leur foyer. Environ 90 % de la population de Gaza est maintenant tributaire de l'aide alimentaire.

Les populations civiles de la bande de Gaza et du sud d'Israël ont fait les frais des combats et des destructions et été parmi ceux qui ont souffert le plus. Des personnes qui avaient déjà beaucoup souffert pendant de nombreuses années ont dû endurer un malheur encore plus grand. Anxieuses et désemparées, elles doivent maintenant affronter un avenir incertain.

Malgré les cessez-le-feu unilatéraux annoncés par l'une et l'autre parties, la situation demeure précaire et la violence a repris de plus belle. Des efforts sont en cours, sous la houlette de l'Égypte, pour transformer les cessez-le-feu unilatéraux en un cessez-le-feu durable et pleinement respecté, comme l'exige la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Comme vous le savez, je me suis rendu le 20 janvier dans la bande de Gaza pour marquer ma solidarité avec sa population. Je tenais également à voir moi-même l'étendue des dégâts matériels et à m'entretenir personnellement avec les hommes et les femmes de l'UNRWA, des institutions des Nations Unies et d'autres organismes d'entraide. Ils ont travaillé avec héroïsme et détermination dans des conditions périlleuses, et je tiens à louer leur ténacité et leur dévouement.

Si ce que j'ai vu m'a choqué, j'en suis aussi ressorti plus déterminé que jamais, non seulement à répondre aux besoins de Gaza en termes d'aide humanitaire et de reconstruction, mais encore à obtenir la fin de l'occupation qui a commencé en 1967, ainsi que l'instauration d'un État palestinien, coexistant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, et d'une paix globale, juste et durable entre Israël et tous ses voisins arabes.

Pendant et après mon séjour à Gaza, j'ai qualifié sans ambages d'intolérables les attaques menées, tels que le pilonnage et la destruction des installations de l'ONU. J'ai condamné de tels actes avec la dernière énergie et j'ai exigé l'ouverture d'une enquête approfondie dans chaque cas sans exception. Je compte recevoir une explication complète concernant chaque incident, et je compte aussi que les responsables devront répondre de leurs actes. Je mets actuellement sur pied une Commission des Nations Unies chargée d'enquêter sur les pertes humaines et matérielles subies par l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) et l'UNSCO (Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient) dans la bande de Gaza. J'ai également demandé au Conseil de sécurité l'ouverture d'une enquête sur la question plus générale du comportement *in bello* des parties au conflit.

L'ONU a lancé un appel éclair pour répondre aux besoins humanitaires. Abritant quelque 1,5 million de Palestiniens, dont plus de la moitié sont des enfants, Gaza a besoin d'un retour à la normale. Il faut que l'on puisse y apporter et y distribuer librement l'aide humanitaire, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1860 (2009). Les enfants devraient pouvoir retourner à l'école sans crainte. Les habitations et les bâtiments détruits doivent être reconstruits afin que les familles déplacées puissent rentrer chez elles.

La communauté internationale examinera les difficultés qui entravent l'aide humanitaire, le relèvement rapide et la reconstruction lors d'une réunion qui se tiendra au Caire au début du mois prochain, et dont les conclusions contribueront aux travaux du Comité spécial de liaison. L'ONU collabore très étroitement avec le Premier Ministre Salam Fayyad et avec des partenaires clefs, l'Égypte et d'autres pays arabes, la Commission européenne, la Banque mondiale, la Norvège – qui préside le Comité spécial de liaison – et la Turquie, ainsi qu'avec les membres du Quatuor.

Une autre mission cruciale est la réouverture de tous les points de passage de Gaza afin de permettre aux biens humanitaires et, à terme, au trafic commercial, d'y accéder, conformément à l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage.

Il faut en outre que les Palestiniens se réconcilient avec eux-mêmes, sous la houlette du Président [Mahmoud] Abbas, et sous l'égide de l'Autorité palestinienne légitime. Il faut revitaliser le processus de paix et reprendre les négociations afin d'obtenir un règlement durable du conflit, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

Je réaffirme ma détermination à tout mettre en œuvre pour garantir la réalisation de cet objectif. La communauté internationale doit également y mettre du sien. C'est là une nécessité plus urgente que jamais.

VIII. La Commission d'enquête sur Gaza a débuté ses travaux

La déclaration suivante a été communiquée le 12 février 2009 par la porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon (communiqué de presse SG/SM/12099) :

Le Secrétaire général annonce que la Commission de l'ONU chargée d'enquêter sur les incidents de Gaza a commencé son travail aujourd'hui à New York et qu'elle devrait bientôt se rendre dans la région.

La Commission est dirigée par M. Ian Martin (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et ses autres membres sont M. Larry Johnson (États-Unis d'Amérique), M. Sinha Basnayake (Sri Lanka) ainsi que le lieutenant-colonel Patrick Eichenberger (Suisse). La Commission examinera et mènera des enquêtes sur un nombre d'incidents spécifiques qui ont eu lieu dans la bande de Gaza entre le 27 décembre 2008 et le 19 janvier 2009, et ont fait plusieurs morts et blessés, tout en infligeant des dommages aux installations ou à la conduite des opérations des Nations Unies. Le Secrétaire général compte que la Commission recevra la pleine coopération de toutes les parties concernées.

La Commission fera rapport au Secrétaire général, à l'issue de son enquête. Le Secrétaire général fera ensuite une évaluation du rapport et décidera alors de la suite à donner.

IX. L'Organisation mondiale de la Santé évalue les besoins sanitaires dans la bande de Gaza

L'Organisation mondiale de la Santé a publié, le 16 février 2009, un rapport dans lequel elle évaluait les besoins sanitaires des Palestiniens de la bande de Gaza dans le contexte urgent de la crise humanitaire. On trouvera ci-après un résumé du rapport :

La bande de Gaza est le théâtre d'une crise politique et socioéconomique prolongée. Les événements récents ont entraîné une grave détérioration des conditions de vie déjà précaires de la population de Gaza et ont érodé d'autant un système de santé déjà affaibli.

Durant la dernière frappe militaire israélienne survenue entre le 27 décembre et le 18 janvier :

- 1 380 Palestiniens, dont 112 femmes et 431 enfants, ont été tués, et 5 380 personnes au moins, dont 800 femmes et 1 872 enfants, ont été blessées. Parmi les victimes, 16 membres du personnel sanitaire ont été tués et 25 blessés en service. Les lésions les plus fréquentes étaient des polytraumatismes à la tête, au thorax et à l'abdomen. Du côté israélien, on a dénombré 14 morts et 183 blessés;
- L'infrastructure vitale a été endommagée ou détruite, entraînant une pénurie de logements et de sources d'énergie, la détérioration des services d'adduction d'eau et d'assainissement, l'insécurité alimentaire et la surpopulation. L'on estime à 100 000 le nombre de personnes récemment déplacées, dont 49 693 résidaient dans 50 abris mis en place par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les autres étant logées chez des familles d'accueil. Quinze hôpitaux et 41 dispensaires de soins de santé primaires ont été endommagés pendant les frappes. Vingt-neuf ambulances ont été endommagées ou détruites; 21 des 56 centres de soins de santé primaires relevant du Ministère de la santé et

3 des 17 centres analogues, mis sur pied par l'UNRWA, ont été fermés pendant tout ou partie de la crise;

- L'accès aux soins de santé a été sévèrement restreint et entravé par des mesures de sécurité. Les services de soins de santé maternelle et infantile primaires ont été perturbés. En dépit de cette situation critique, on a pu maintenir une assistance pour les accouchements sans complications, et des soins spécialisés en cas de complications obstétricales et néonatales, même si bien souvent ces services ont été assurés dans des locaux improvisés d'établissements de soins où les maternités et les blocs opératoires avaient été transformés en unités de soins d'urgence. Les conséquences ne sont pas claires en termes de morbidité et de mortalité maternelle et infantile quant aux 3 500 accouchements qui étaient prévus au cours des 23 jours d'opérations militaires. Une récente étude menée par le Fonds des Nations Unies pour la population révèle que, durant cette période, le nombre des fausses couches a augmenté dans les hôpitaux considérés (Shifa, Al-Aqsa, Naser et Rafah), les taux de mortalité néonatale ayant augmenté à l'hôpital de Shifa, dans la ville de Gaza;
- Les personnes souffrant de maladies chroniques suscitent des préoccupations spécifiques. On estime que 40 % des personnes souffrant de maladies chroniques ont interrompu leur traitement au cours de l'opération militaire. À ces préoccupations est venu s'ajouter l'arrêt virtuel d'aiguillages de patients ordinaires hors de Gaza, les personnes grièvement blessées ayant la priorité dans un système engorgé. Les interventions chirurgicales non indispensables et les soins médicaux courants ou non urgents ont été suspendus ou interrompus durant la crise. Il apparaît donc qu'un nombre croissant de patients, en particulier ceux qui souffrent de maladies chroniques, sont en attente de traitement.

L'état des services de santé de Gaza était déjà précaire avant les frappes militaires. Le strict bouclage de la bande de Gaza depuis la mi-2007 s'est traduit par des périodes de pénurie de carburant, d'eau et d'électricité, amenant une contraction des services des soins de santé primaires et des services hospitaliers. L'équipement nécessaire à la remise en état et à la construction des installations de santé a été interdit d'entrée à Gaza. Les troubles politiques internes et les grèves massives des travailleurs de la santé de Gaza ont encore contribué à raréfier la prestation des services de santé et l'exécution des programmes de santé publique.

La qualité des soins de santé a été en outre compromise par les dysfonctionnements croissants de l'équipement médical faute d'entretien et de pièces détachées, ainsi que par la pénurie de médicaments et de fournitures médicales, et par les possibilités limitées de formation offertes au personnel médical, déjà rares avant la crise. La prestation des soins chirurgicaux de routine a été perturbée et de nombreuses interventions non urgentes reportées. En conséquence, la nécessité d'aiguiller les patients à l'extérieur de Gaza a augmenté, mais les possibilités de le faire ont été entravées par les retards et les dénis du droit de passage.

X. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'exprime devant le Conseil de sécurité

Le 18 février 2009, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Robert H. Serry, s'est exprimé devant le Conseil de sécurité au sujet de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. On trouvera ci-après des extraits de son exposé (S/PV.6084) :

Le Conseil de sécurité se réunit à un moment difficile, mais aussi déterminant pour l'avenir du Moyen-Orient. Il va falloir faire face à un certain nombre de réalités si l'on veut que la paix puisse progresser : les graves répercussions humanitaires, économiques et politiques de la crise à Gaza; la poursuite des divisions palestiniennes; une nouvelle situation politique en Israël; les résultats non concluants des négociations israélo-palestiniennes de l'année dernière; les obligations non honorées de la Feuille de route, en particulier en ce qui concerne les colonies de peuplement; et le gel des négociations indirectes entre Israël et la Syrie.

Ce sont des défis énormes, mais la paix peut et doit l'emporter. Au cours de l'année à venir, la communauté internationale devra se montrer unie, faire preuve de détermination et redoubler d'efforts. À cet égard, le Secrétaire général se réjouit de l'engagement actif du Conseil de sécurité, qui a notamment adopté les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009). Le Secrétaire général se félicite également des déclarations d'intention claires et de l'engagement rapide du Président Obama et de sa nouvelle administration, notamment la désignation et le déploiement de l'Envoyé spécial Mitchell. L'ONU et ses Membres, y compris ceux qui participent aux efforts du Quatuor, doivent assumer les responsabilités politiques qui sont les leurs.

Mais Israéliens et Palestiniens doivent eux aussi assumer leurs responsabilités. Les Palestiniens doivent relever le défi de la réconciliation. Nous prenons acte de la reprise des contacts directs entre le Fatah et le Hamas au cours des dernières semaines et attendons avec intérêt la réunion de toutes les factions palestiniennes, qui est prévue au Caire, le 22 février. Nous les exhortons à trouver un terrain d'entente au Caire pour que les nombreuses questions en suspens puissent être abordées et qu'elles parviennent à l'unité, ce qui permettrait la formation d'un gouvernement uni et ouvrirait la voie à la tenue d'élections présidentielles et législatives. Nous exhortons toutes les parties, régionales et internationales, à créer un environnement qui soit propice au succès des efforts déployés par l'Égypte. Comme en est convenu le Quatuor au mois de décembre, le retour de l'unité, sur la base des principes de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), constituerait un facteur de progrès majeur en vue de la mise en œuvre des principes du Quatuor, ce qui est d'autant plus important dans le contexte d'un cessez-le-feu durable à Gaza. Comme le Secrétaire général en a informé le Conseil le mois dernier, l'ONU œuvrera aux côtés d'un gouvernement palestinien uni, assurant son autorité sur Gaza et la Cisjordanie sous l'égide du Président Abbas.

Pour ce qui est d'Israël, le défi à relever sera la constitution d'un nouveau gouvernement après les élections du 10 février, dont les résultats n'ont pas permis de déterminer clairement qui les a remportées. Suite aux consultations avec les dirigeants des partis, le Président Peres devrait désigner l'un d'entre eux pour

essayer de former un gouvernement de coalition, processus qui pourrait prendre plusieurs semaines. Le Premier Ministre Olmert continuera de diriger le Gouvernement jusqu'à ce qu'une nouvelle coalition soit formée. Quel que soit le Gouvernement israélien qui sera formé, il devra respecter les engagements déjà pris par Israël, concernant notamment la mise en œuvre des obligations au titre de la Feuille de route et la poursuite des négociations relatives au statut final portant sur toutes les questions fondamentales, sans exception, comme l'ont réaffirmé les parties lorsqu'elles ont rencontré les membres du Quatuor à Charm el-Cheikh au mois de novembre dernier.

Alors même que nous attendons les résultats de ce processus, il est une priorité immédiate que l'on ne saurait ignorer : le règlement immédiat de la situation à Gaza, comme y appelle la résolution 1860 (2009). L'Égypte mène des pourparlers avec Israël et le Hamas afin de parvenir à un cessez-le-feu durable. Je me suis rendu au Caire le 3 février pour réaffirmer l'appui du Secrétaire général à ces efforts, qui sont également appuyés par la Ligue des États arabes. Nous attendons toujours que des progrès aient lieu sur ce front-là.

Il ressort clairement de la *tahdiya* de l'année dernière qu'un régime relatif au cessez-le-feu ne peut être durable que si l'on arrive à progresser également sur d'autres fronts, notamment la libération de prisonniers palestiniens en échange de la libération du prisonnier israélien Gilad Shalit, la poursuite de la coopération et des mesures visant à empêcher que Gaza ne se réarme, la pleine mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage, et l'unité palestinienne – autant de mesures qui ouvriraient également la voie à la reconstruction de Gaza à long terme. Une réponse internationale coordonnée serait essentielle pour enregistrer des progrès réels sur ces questions, en échangeant des informations sur la mise en œuvre et l'assistance à la prévention et la gestion des crises, en appui aux efforts de l'Égypte.

J'insiste sur ces éléments parce que, un mois après que le cessez-le-feu unilatéral a été déclaré, un véritable cessez-le-feu n'est toujours pas en place et qu'il existe toujours un danger que l'on en revienne aux conditions intenable de l'année dernière ou même que la violence éclate à nouveau et soit plus dévastatrice encore. Depuis la fin des principales hostilités, à l'occasion d'attaques aussi irresponsables qu'inacceptables, des militants palestiniens ont tiré 15 roquettes et 12 obus de mortier vers Israël et fait exploser un engin contre une jeep des Forces de défense israéliennes (FDI), du côté israélien du mur. L'armée israélienne a mené 19 frappes aériennes contre Gaza. Un soldat israélien a été tué par des Palestiniens et trois autres soldats et deux civils ont été blessés. Six Palestiniens, y compris un enfant, ont été tués par l'armée israélienne et 30 autres Palestiniens, dont huit enfants, ont été blessés. Il est indispensable que toutes les parties mettent fin à tous ces actes de violence et respectent pleinement le droit international humanitaire. J'ajouterai qu'il a également été fait état d'un certain nombre d'incidents particulièrement inquiétants survenus à Gaza et imputés au Hamas, qui se serait ainsi vengé de soi-disant collaborateurs, incidents qui se sont soldés par la mort d'au moins un activiste d'un mouvement rival.

Au cours du mois qui s'est écoulé depuis la fin des principales hostilités, ce sont en moyenne 146 camions qui sont entrés tous les jours à Gaza, soit quatre fois plus qu'en décembre 2008, mais seulement un tiers par rapport au nombre de camions qui y sont entrés en mai 2007. La bande de Gaza manque cruellement

d'articles ménagers essentiels, de marchandises et de fournitures commerciales et industrielles, sachant que 90 % de l'ensemble des importations au cours de la période considérée concernaient des vivres et des médicaments. Au cours de cette même période, 52 % seulement de l'approvisionnement nécessaire en carburant industriel ont pu entrer dans la bande de Gaza, et 23 % du gaz nécessaire pour la cuisson des aliments. L'interdiction totale d'importer de l'essence et du gasoil, imposée depuis le 2 novembre 2008, a été maintenue, excepté pour de petites quantités livrées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Douze camions transportant du papier en vrac destiné à l'impression de manuels scolaires pour l'UNRWA n'ont pu entrer dans Gaza, de sorte que 60 % des enfants qui sont scolarisés dans les écoles de l'UNRWA ne disposent pas de manuels. Il n'y a pas eu d'exportations depuis 13 mois, à l'exception d'un seul camion rempli de fleurs destinées à l'exportation vers l'Europe, camion qui a pu quitter Gaza grâce à l'intervention d'une tierce partie.

...

L'ONU est en dialogue constant avec le Gouvernement israélien au sujet des conditions humanitaires et de l'accès à Gaza dans le cadre de la démarche présentée par le Secrétaire général adjoint Holmes dans son récent exposé au Conseil. Bien que nous apprécions le fait qu'Israël se dise prêt à répondre aux besoins humanitaires, nous n'avons pas encore vu de points de passage véritablement ouverts pour permettre l'accès requis, accès qui est véritablement essentiel étant donné l'étendue des besoins à Gaza. Répondre aux besoins humanitaires de la population de Gaza est une responsabilité qui incombe à Israël en vertu du droit international.

L'ONU continue de prendre des mesures concrètes pour garantir l'intégrité de ses opérations humanitaires à Gaza. Le 6 février, l'UNRWA a suspendu ses opérations après la confiscation de l'aide alimentaire et de couvertures par le Hamas. Après la restitution des biens confisqués, la distribution a repris le 9 février. Nous appelons le Hamas à ne pas entraver les opérations de l'ONU.

L'Équipe de lutte antimines de l'ONU œuvre sur le terrain à neutraliser les engins non explosés et a fait d'importants progrès pour ce qui est d'assurer la sécurité de la population civile et de permettre aux opérations humanitaires de fournir une aide si nécessaire. Le fait que des inconnus aient enlevé des bombes aériennes non explosées des locaux de la police ensuite transférées vers un endroit également inconnu souligne la nécessité d'identifier un site sécurisé où transporter et stocker de manière sûre les engins non explosés. L'ONU cherche à obtenir la restitution de ces matières dangereuses.

Pour sa part, l'Autorité palestinienne a entrepris d'élaborer un plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza qui doit être présenté à la conférence de Charm el-Cheikh le 2 mars, conférence à laquelle le Secrétaire général est impatient d'assister. Le plan de l'Autorité palestinienne servira de base pour les annonces de contributions par les donateurs. Dans l'attente de la présentation du plan, nous nous félicitons des initiatives prises par le Premier Ministre Fayyad pour fournir une assistance immédiate à la population civile à Gaza, avec l'aide de l'ONU. Cette aide prévoit le transfert de 50 millions de dollars en espèces pour construire des abris temporaires, 11 et 6 millions de dollars pour la remise en état des réseaux d'électricité et d'adduction d'eau et 600 millions de dollars sous la

forme d'un plan de garantie de prêt au logement pour compléter l'assistance en espèces.

La Commission d'enquête créée par le Secrétaire général pour enquêter sur les incidents à Gaza a commencé son travail à New York et devrait se rendre dans la région d'ici peu. La Commission examinera un certain nombre d'incidents spécifiques survenus dans la bande de Gaza entre le 27 décembre 2008 et le 18 janvier 2009 et ayant fait des morts ou des blessés ou endommagé des bâtiments de l'ONU, et enquêtera à ce sujet. Le Secrétaire général compte que la Commission bénéficiera du soutien sans réserve de toutes les parties concernées.

La situation à Gaza ne doit pas nous distraire du processus politique dans son ensemble ou des défis sur le terrain en Cisjordanie. La sécurité et le calme relatifs qui ont été maintenus en Cisjordanie pendant la crise à Gaza témoignent des efforts déployés par le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad. Cela a permis de préserver les avancées importantes faites en 2008 dans le domaine de l'ordre public, pour le bien-être du peuple palestinien. Conformément aux engagements pris au titre de la Feuille de route, les forces de sécurité palestiniennes ont repris leurs opérations de désarmement des militants. Nous notons qu'une commission d'enquête a été créée suite à la mort d'un membre du Hamas dans des circonstances non encore élucidées, alors qu'il était détenu par l'Autorité palestinienne.

La nécessité pour les donateurs de verser rapidement les sommes promises demeure alors que le Gouvernement est toujours tenu de respecter ses engagements budgétaires mensuels réguliers grâce à des mesures provisoires. Les sommes prévues pour le relèvement et la reconstruction de Gaza s'ajoutent évidemment aux engagements en vigueur de l'Autorité palestinienne relatifs aux salaires, aux retraites et aux autres mesures de protection sociale.

Sur le terrain, Israël a relâché certaines mesures de bouclage même si des couvre-feux ont été décrétés le 17 janvier à Naplouse et à Qalqilya. Plus de 150 Palestiniens ont été arrêtés par les FDI et des actions menées par les FDI ont fait 3 morts, dont 1 enfant, et 96 blessés, dont 22 enfants.

Les activités illégales de peuplement se poursuivent, compromettant les négociations sur le statut final et portant préjudice aux Palestiniens qui cherchent à obtenir une paix négociée. D'après un groupe de suivi, il y a eu une augmentation de 69 % du nombre de nouveaux bâtiments construits dans les colonies de peuplement en 2008 par rapport à l'année précédente. Il a été fait état des plans visant à saisir plus de 1 700 dunums de terres palestiniennes pour l'expansion de la colonie d'Efrat. Le 2 février, le Gouvernement israélien a présenté à la Haute Cour la proposition d'évacuer l'avant-poste de Migron construit sur des terres palestiniennes privées en réinstallant 45 familles de colons dans des bâtiments permanents dans une autre colonie, Givat Binyamin. Pendant ce temps, des colons israéliens ont mené un certain nombre d'attaques visant des Palestiniens, des tirs lancés le 12 février ayant notamment blessé sept Palestiniens, dont cinq enfants; des incidents continuent de se produire lorsque des colons tentent de forcer des Palestiniens à quitter leur terre en leur en bloquant l'accès, en y parquant des remorques ou en les défrichant.

Les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est restent fermées sur ordre d'Israël. Le mur continue d'être construit à l'intérieur du territoire palestinien

occupé, s'éloignant de la Ligne verte et contrevenant à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Le Conseil le sait, mes collègues et moi-même exposons à chaque réunion d'information les mêmes points essentiels concernant les colonies de peuplement. L'approche adoptée depuis Annapolis pour s'assurer de la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Feuille de route, à savoir geler l'activité d'implantation, y compris la croissance naturelle, et démanteler les avant-postes, n'a pas abouti. Il s'agit donc d'un défi évident auquel nous devons faire face. Dans ce contexte, au lendemain de la crise de Gaza et compte tenu des incertitudes politiques qui persistent, la communication officielle entre les Gouvernements israélien et palestinien est limitée. Le processus de négociation bilatérale sur les questions de fond, processus auquel tant d'efforts ont été consacrés en 2008, est pour l'instant et de fait suspendu.

...

Le Secrétaire général estime qu'une approche régionale globale de la paix, telle que définie dans l'Initiative de paix arabe et les résolutions du Conseil de sécurité, est nécessaire à l'heureuse issue des efforts bilatéraux. Il se réjouit à la perspective d'une mise au point concertée de projets en vue de la tenue d'une conférence internationale à Moscou.

Le Secrétaire général compte associer activement aux efforts futurs ses partenaires régionaux et internationaux, y compris le Quatuor. Nous nous réjouissons à l'idée de voir la communauté internationale participer activement et systématiquement au règlement de ce conflit grâce à une démarche qui combine le poids, les ressources et la légitimité des membres et des partenaires du Quatuor pour faire en sorte qu'un processus que l'on a qualifié d'irréversible le soit effectivement. Le Secrétaire général demeure convaincu qu'on ne peut plus déterminer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à l'occupation et au conflit et parvenir ainsi à la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix, dans des frontières sûres et reconnues, et à une paix globale dans la région, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

XI. Le Secrétaire général remercie l'Émir du Qatar pour un don de 40 millions de dollars visant à répondre aux besoins urgents de Gaza

La déclaration suivante a été communiquée le 23 février 2009 par la porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon (communiqué de presse SG/SM/12110, PAL/2112) :

Le Secrétaire général de l'ONU a l'honneur d'accepter la généreuse somme de 40 millions de dollars que l'Émir du Qatar offre aux agences humanitaires des Nations Unies pour financer leurs programmes visant à répondre aux besoins urgents des populations civiles à Gaza.

Le Secrétaire général est particulièrement reconnaissant au Qatar d'allouer 10 millions de sa promesse de contributions totale au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF). Le CERF fournit une assistance humanitaire rapide, fiable, équitable et ciblée dans les situations d'urgence partout

dans le monde. La contribution du Qatar est particulièrement bienvenue à un moment où l'on s'attend à voir grandir les besoins humanitaires dans le monde, au regard des liens entre les défis résultant de la crise alimentaire, de la crise financière internationale, des changements climatiques et de l'intensification des conflits armés.

XII. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme fait rapport sur la question des femmes palestiniennes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens

Dans sa résolution 2005/7 du 14 avril 2005, la Commission des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire de faire rapport « sur la question des femmes palestiniennes enceintes qui accouchent aux points de contrôle israéliens parce qu'Israël refuse d'autoriser leur accès aux hôpitaux ». On trouvera ci-après des extraits du rapport sur les faits nouveaux survenus en 2008-2009 (A/HRC/10/35) :

...

7. Les Nations Unies n'ont pas de mécanisme de surveillance systématique et de communication de l'information concernant les femmes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens. Les bureaux de l'UNRWA à Gaza et en Cisjordanie ont indiqué qu'ils ne suivaient pas cette question. L'OCHA a noté que les naissances aux postes de contrôle israéliens ne faisaient pas partie des indicateurs dont il assurait le suivi et l'enregistrement systématiques. Il a précisé, toutefois, qu'il signalait ponctuellement, dans sa publication *Protection of Civilians Weekly Report*, les naissances qui avaient lieu à ces postes de contrôle lorsqu'elles entraînaient un décès ou des blessures. L'OCHA a souligné que les informations ainsi communiquées n'étaient pas exhaustives, son personnel de terrain n'étant pas nécessairement informé de chaque incident.

...

9. Les renseignements fournis par l'OMS mettent en relief les obstacles à l'accès aux services de santé découlant des restrictions à la liberté de circulation. Du 25 au 29 juillet 2008, les Forces de défense israéliennes ont, parallèlement à plusieurs opérations militaires, imposé des restrictions importantes à la circulation des Palestiniens dans l'ensemble du gouvernorat d'Hébron (sud de la Cisjordanie). Au nombre de ces restrictions figuraient la fermeture de deux carrefours importants, à savoir ceux d'Al Fawwar et d'Al Fahs, pendant quatre heures par jour en moyenne. La fermeture du carrefour d'Al Fawwar supprimait le seul point d'accès à la ville de Hébron pour quelque 150 000 personnes, tandis que la fermeture du carrefour d'Al Fahs empêchait les camions de transport commercial se trouvant dans la zone industrielle d'Hébron/H2 d'accéder à la route 60.

10. Le 27 juillet 2008, les Forces de défense israéliennes ont fermé le pont de Beit Kahil pendant une journée au moyen d'un remblai, coupant ainsi la population de Beit Kahil, de Tarqumiya et d'Idhna (soit 60 000 personnes, au total) de la ville de Hébron. De ce fait, une femme de 24 ans venue de Tarqumiya et attendant l'arrivée d'une ambulance qui devait la transporter à l'hôpital a dû accoucher dans une voiture.

11. Un incident similaire s'est produit au même endroit le 28 août 2008. Une équipe de l'OMS spécialisée dans les soins de santé mentale a constaté et signalé que les Forces de défense israéliennes avaient coupé au moyen d'un remblai la seule route praticable menant au centre communautaire. Une femme a dû accoucher dans la voiture de son mari, la fermeture de la route les ayant empêchés de parvenir à l'hôpital à temps.

12. Un autre incident concernait une femme de 21 ans, mariée, mère d'un enfant et résidente de Qusra, dans le district de Naplouse. Le 4 septembre 2008, enceinte de sept mois, elle a commencé à saigner abondamment. Peu avant une heure du matin, elle a tenté, accompagnée de son mari, de se rendre à l'hôpital le plus proche, à Naplouse, mais les soldats israéliens les ont arrêtés au poste de contrôle de Huwara car ils n'étaient pas munis de l'autorisation nécessaire pour le franchir en voiture. La femme a ensuite accouché au poste de contrôle d'un enfant mort-né¹.

13. En janvier 2009, une femme enceinte âgée de 25 ans, de la localité d'Al A'sawiya (Jérusalem), a été retenue par des soldats au poste de contrôle de Zayem, qui contrôle l'accès à Jérusalem-Est par le mur de séparation. La femme, qui était titulaire d'une carte d'identité de Jérusalem et qui circulait dans une voiture portant une plaque d'immatriculation israélienne, a indiqué aux soldats dès son arrivée qu'elle était sur le point d'accoucher. Selon l'intéressée, elle a été retenue pendant deux heures, au cours desquelles elle a perdu les eaux. Après avoir été autorisée à franchir le poste de contrôle, elle a accouché dans la voiture pendant qu'elle se rendait à l'hôpital, où elle a été immédiatement admise aux urgences.

14. Les restrictions à la liberté de circulation ont des conséquences pour les Palestiniennes non seulement en ce qui a trait aux conditions d'accouchement, mais aussi en ce qui a trait aux soins prénatals et postnatals. L'OMS, à ce sujet, a mis en relief la situation des villages d'Azzun Atmeh, dans le district de Qalqiliya, et de Barta' Al Sharqiya, dans le district de Djénine. À Azzun Atmeh, village complètement encerclé par le mur et accessible par une porte unique gardée par les Forces de défense israéliennes, l'existence du mur et les fouilles auxquelles doivent se soumettre les résidents, y compris les patients, lorsqu'ils entrent ou sortent du village, constituent les principaux obstacles à l'accès à des soins de santé de qualité et à la fourniture régulière de tels soins. Les conditions d'accès à des services de soins de santé secondaires, en particulier lorsque la porte est fermée, accroissent le risque d'aggravation de l'état de santé des personnes concernées en cas d'urgence ainsi que des femmes enceintes. Le risque d'accouchement non accompagné est également accentué par le fait qu'il n'y a pas de sage-femme à Azzun Atmeh.

15. Barta' Al Sharqiya est un village complètement enclavé dans le district de Djénine, en Cisjordanie, et dont deux portes constituent les points d'entrée et les points de sortie vers d'autres districts. L'accès aux services de soins de santé est compliqué, en particulier lorsque les portes sont fermées (de 21 heures à 5 heures), ce qui peut mettre en danger la vie des malades ayant besoin de soins d'urgence. L'entrée et la sortie des ambulances et des malades doivent se faire en étroite coordination avec les soldats israéliens qui gardent les portes, ce qui entrave souvent l'acheminement des malades et peut donner lieu à des complications médicales. En outre, aucun médicament ou vaccin ne peut être introduit dans le

¹ Le témoignage de M^{me} Naheel 'Awni 'Abd a-Rahim Abu Rideh a été recueilli par l'organisation de défense des droits de l'homme israélienne B'Tselem; voir www.btselem.org/english/testimonies/20080904_Nahil_Ridah_Ridah_forced_to_give_birth_at_checkpoint.asp.

village sans concertation préalable avec les soldats israéliens. Bien que l'UNRWA fournissait auparavant des services de soins de santé dans des dispensaires mobiles, il rencontre actuellement des difficultés à se rendre dans le village en raison des fouilles conduites à l'entrée par les soldats israéliens.

16. Le FNUAP et l'UNIFEM estiment que chaque année, environ 2 500 femmes rencontrent des difficultés à se rendre à un établissement médical pour y accoucher. Face à toutes ces restrictions à la liberté de circulation, de nombreuses Palestiniennes, craignant de ne pas pouvoir franchir les postes de contrôle israéliens à temps lorsqu'elles nécessitent des soins de santé, ont mis en place des stratégies d'adaptation qui présentent un degré de risque plus élevé. Le choix du lieu d'accouchement s'en est trouvé profondément modifié, malgré le fait que les solutions qui sont de plus en plus retenues peuvent entraîner une baisse du niveau de qualité des soins (accouchements accompagnés à domicile ou dans un cabinet médical, par exemple). Les risques liés aux postes de contrôle, aux fermetures d'axes routiers et aux autres obstacles auraient entraîné une augmentation de 8,2 % du nombre d'accouchements à domicile, accentuant encore le risque couru par les femmes et les bébés. Le Ministère palestinien de la santé estime que la proportion des accouchements ayant lieu en dehors d'établissements de santé pourrait atteindre 13,2 %.

17. En conclusion, les très graves effets du régime de bouclages (mur, postes de contrôle, fermetures d'axes routiers, remblais, notamment) sur l'accès des femmes palestiniennes à des soins prénatals, des soins de maternité et des soins postnatals adéquats continuent d'être une source de vive préoccupation et d'entraver la réalisation du droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Il est également à noter que les politiques israéliennes de bouclage peuvent dans certains cas représenter une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant au regard de l'article 16 de la Convention contre la torture. Il convient, enfin, de souligner à nouveau que la question des femmes palestiniennes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens doit être replacée dans le contexte plus général du régime d'occupation israélien et des restrictions à la liberté de circulation qui en découlent et affectent tous les aspects de la vie dans les territoires occupés.